

Décision relative à une demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché d'un produit phytopharmaceutique

Vu les dispositions du règlement (CE) N° 1107/2009 du 21 octobre 2009 et de ses textes d'application,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment le chapitre III du titre V du livre II des parties législative et réglementaire,

*Vu la demande de modification de l'autorisation de mise sur le marché du produit phytopharmaceutique **VAYO***

de la société BASF Agro B.V. Arnhem (NL)

enregistrée sous le n°2022-3762

La modification des informations déclarées (notification de nouvelles sources additionnelles de fabrication de la substance active) **est autorisée** en France dans les conditions précisées dans la présente décision et son annexe.

La présente décision s'applique sans préjudice des autres dispositions applicables.

Informations générales sur le produit	
Nom du produit	VAYO
Type de produit	Produit de revente
Titulaire	BASF Agro B.V. Arnhem (NL), Freienbach Branch Huobstrasse 3 8088 Pläffikon SZ Suisse
Formulation	Suspension concentrée (SC)
Contenant	75 g/L - mefentrifluconazole
Et	dont les origines sont décrites en annexe, non rendues publiques compte tenu de la confidentialité des données.
Numéro d'intrant	627-2022.01
Numéro d'AMM	2220628
Fonction	Fongicide
Gamme d'usage	Professionnel

L'échéance de validité de la présente décision correspond à celle de l'autorisation du produit. La présente décision peut être retirée ou modifiée si des éléments le justifient.

A Maisons-Alfort, le 13/01/2023

Pour le directeur général et par délégation
La directrice des autorisations
de mise sur le marché

DocuSigned by:
Marie-Christine DE GUENIN
D7F05C1BB83743A...